



Charte de bonne conduite à l'étude

Avoir toujours un peu de travail à faire ou à finir.

Avoir un livre à lire et/ou des activités individuelles : mots croisés, mêlés, cahiers de jeux, cahier de dessin...

On vient à l'étude pour travailler. On a le droit de se détendre en silence et individuellement quand le travail est fini.

Il est strictement interdit de toucher aux affaires des élèves et de la salle occupée.

Les parents s'engagent à ne pas venir chercher leur enfant avant 17h15. Après cet horaire, ils s'engagent à ne pas rentrer dans la salle pour ne pas perturber le travail des élèves.

Quand les enfants reviennent des activités périscolaires, ils doivent rentrer en silence et discrètement.

Tout comportement inadapté pourra faire l'objet d'une sanction, pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'étude.

L'école et notamment le personnel en charge de l'étude de l'école s'engage à tout mettre en œuvre pour ménager un temps calme et serein, propice au travail.

Je m'engage à respecter cette charte.

Signatures des parents

Signature de l'élève

Signature de la directrice